



Sathonay Camp

Naturellement *attractive*

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT PPI

Commission Urbanisme
Finances
10 février 2025
Conseil Municipal
20 février 2025



**1ère PARTIE :
RÉTROSPECTIVE
ET
PROSPECTIVE FINANCIÈRE**



SOMMAIRE

Introduction

1. Le contexte économique et politique incertain

- 1.1 Une croissance mondiale atone
- 1.2 La politique monétaire et l'inflation
- 1.3 L'horizon économique pour la France
- 1.4 Les différentes mesures du projet de loi de finances

2. Les recettes de fonctionnement de la commune

- 2.1 La fiscalité directe
- 2.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal
- 2.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement
- 2.4 La structure des recettes réelles de fonctionnement

3. Les dépenses de fonctionnement de la commune

- 3.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante
- 3.2 Les charges de fluides
- 3.3 Les charges de personnel
- 3.4 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune
- 3.5 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement
- 3.6 La structure des dépenses de Fonctionnement

4. L'endettement de la commune

- 4.1 L'évolution de l'encours de dette
- 4.2 La solvabilité de la commune

5. Les investissements de la commune

- 5.1 Les épargnes de la commune
- 5.2 Les dépenses d'équipement
- 5.3 Les besoins de financement pour l'année 2025

6. Les ratios de la commune

Introduction

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

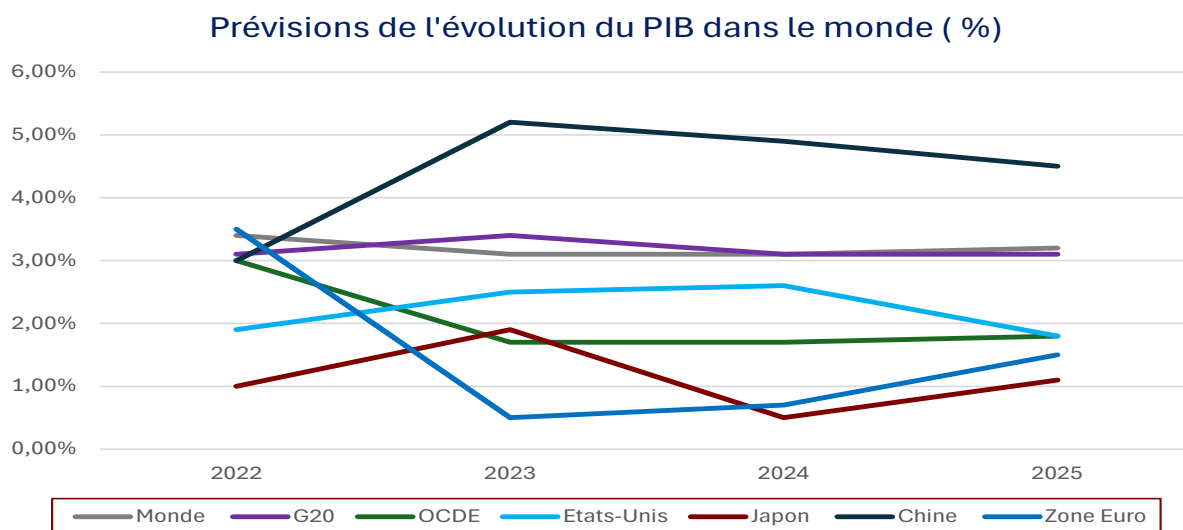
Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En application de la loi NOTRe et du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il indique notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

1. Un contexte économique et politique incertain

1.1 Une croissance mondiale atone



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à la période antérieure au COVID, avec une croissance estimée à 3,1 % dans le monde en 2024 et à 3,2 % de PIB réel en 2025.

Les conséquences de ce ralentissement ne seront cependant pas uniformes. S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis bénéficieraient d'une croissance de 2,6 % en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8 % en 2025. S'agissant des pays du G20, celle-ci stagnerait à 3,1 % en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone euro, les prévisions tablent sur 0,7 % de croissance en 2024 et presque 1,5 % en 2025.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Néanmoins, les tensions au Moyen-Orient, les relents inflationnistes persistants, une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser et les résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance.

1.2 La politique monétaire et l'inflation

Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43 % d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16 % (2,2 % selon la Banque Centrale Européenne) dans la zone euro, 2,05 % aux Etats-Unis et 1,95 % au Japon.

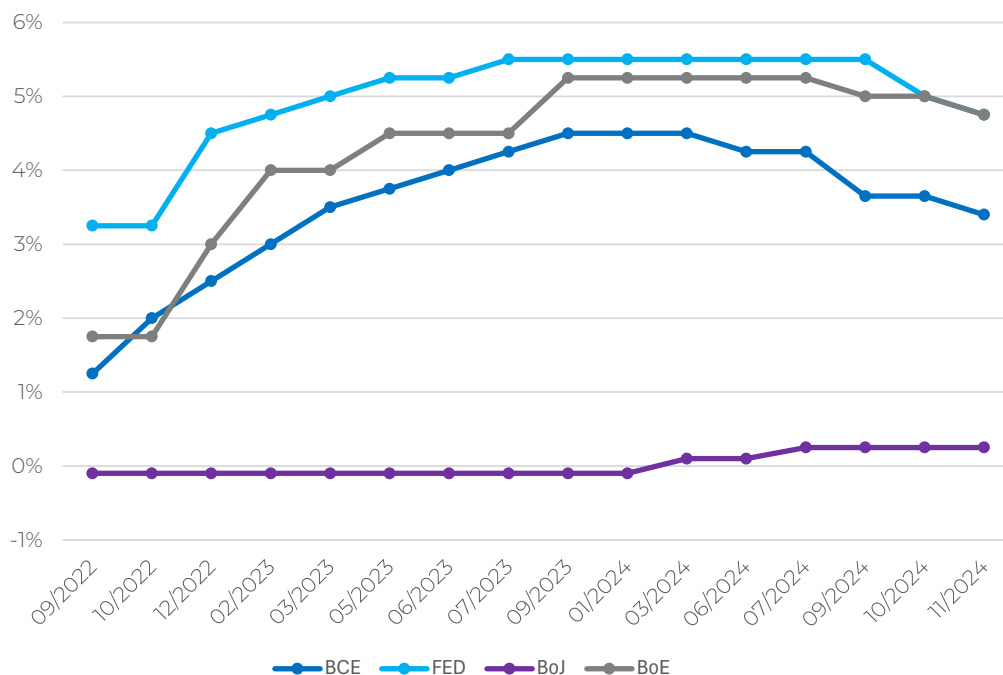
Pour la France, l'inflation sur un an est repassée sous la barre des 2 % au mois d'août 2024 indique l'INSEE, sous l'effet de la diminution des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions au sein des chaînes d'approvisionnements.

La Réserve fédérale des États-Unis (FED) n'a pas abaissé ses taux directeurs, les maintenant à hauteur de 4,50 %. Pour sa part, le 12 septembre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,15 %.

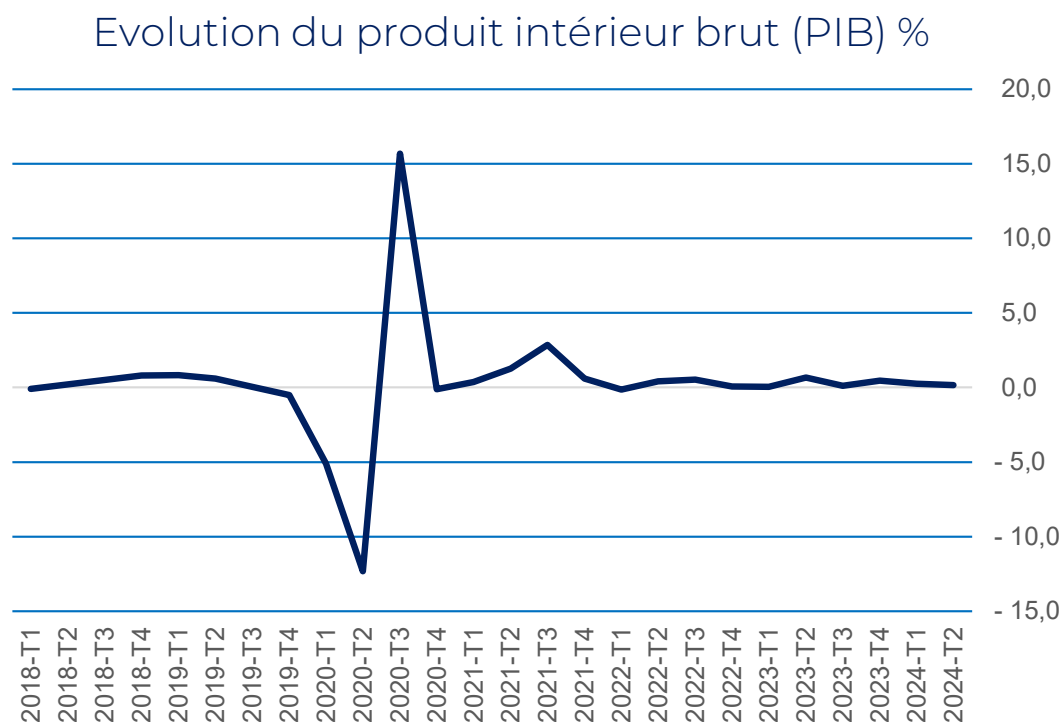
Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE, à 3,15 % contre 3,65 % fin 2024 et 4,5 % en septembre 2023. Il était nul au 1er janvier 2022.
- Pour la FED, à 4,50 %, contre 4,75 % fin 2024 et 5,5 % en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of England, à 4,75 % actuellement contre 5 % fin 2024. Il était de 0,25 % au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of Japan, à 0,50%, contre 0,25% en janvier 2025. Il était également de 0,25% fin 2024.

Evolution des taux directeurs



1.3 L'horizon économique pour la France



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La Banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8 % du PIB en 2024 et 1,2 % en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025.

L'inflation, qui est descendue en dessous de 2 % en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7 % en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, conjuguée à un desserrement de la politique monétaire de la BCE, devrait contribuer à une relance de l'économie française.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ⁹⁾	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

Tableau issu Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises.

Les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci, pour les demandeurs d'emploi de catégorie A, se situe à 7,4 % en janvier 2025, en progression sensible de 4 % (+ 113 800) par rapport au trimestre précédent.

Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels, tenant compte de l'inflation.

Néanmoins, la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé de plus de 5,5 % du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110 % pèse sur les projections économiques, en particulier dans un contexte d'incertitude politique.

1.4 Les différentes mesures du projet de loi de finances

L'État a pour objectif de maintenir un déficit structurel inférieur à 3 % du PIB en 2025, ce qui implique une réduction des dépenses de 0,3 point de PIB par rapport à 2024.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une réduction des dépenses de 0,3 point de PIB par rapport à 2024, ce qui implique une réduction des dépenses de 0,3 point de PIB par rapport à 2024.

Une fois que les dépenses de fonctionnement ont été réduites de 0,3 point de PIB par rapport à 2024, il reste à réduire les dépenses d'investissement de 0,3 point de PIB par rapport à 2024.

Certains de ces objectifs peuvent être atteints grâce à des mesures de réduction des dépenses, telles que la réduction des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une réduction des dépenses de 0,3 point de PIB par rapport à 2024, ce qui implique une réduction des dépenses de 0,3 point de PIB par rapport à 2024.

Le Gouvernement entend réduire le déficit structurel de 0,4 point de PIB par rapport à 2024, ce qui implique une réduction des dépenses de 0,4 point de PIB par rapport à 2024.

Cette réduction de déficit structurel est à atteindre par :

- **La réduction des dépenses de fonctionnement de 0,3 point de PIB par rapport à 2024**

Dans ce cadre, le Gouvernement entend réduire les dépenses de fonctionnement de 0,3 point de PIB par rapport à 2024, ce qui implique une réduction des dépenses de 0,3 point de PIB par rapport à 2024.

Ces mesures de réduction des dépenses de fonctionnement sont à atteindre par :

Le Gouvernement entend réduire les dépenses de fonctionnement de 0,3 point de PIB par rapport à 2024, ce qui implique une réduction des dépenses de 0,3 point de PIB par rapport à 2024.

- **Dějla'í' on'á'ě' á'á'ý'á'í' n' r' o' í' t'í' on'á'ě' á'á'ý'á'í' h'á'c'í' t'á' t'í' on'á'ě' á'á'ý'á'í' k'p'ň'č'í' e'ř'ě**

Rá'ř'á'ń' e'ń'đ'ě'ń' e'ń'ť'á'ę'ń'á't'ó'r'í'á'l', á'á'á' o'í'á't'ě' á'í'ń'á'ń'č'ě' Á'ú'r' r' í'ń' e'á'á' k'ę'g'l'ě'á't'ě' á'í' e'ń'č'ę'ń't'r'ě'á'ę' Á'á'ú'ý'á't'ě' á'á'á' t'á'ý'ě' Á'ú'r'á'ę' k'p'ň'č'í' e'ř'ě' á't'í'á' (ČČ) á't'á't'ě' á'á'á'ý'á'í' h'á'c'í' t'á' t'í' on'á'ě' Á'ú'r'á'ę' á'ę' í'đ'ě'ń'č'ě' Á'ę'č'ń'đ'á'í'r'ě' (Á'Ĥ'Ĥ'R') Á' L'ě'á'á'ú'ý'á't'ě' Á'Ĥ'Ĥ'R' Á' o'ú'r'ř'á', á'á'á'á'v'ě'ń'í'r', á'á'á'á'ř'í' e'ř'č'ř'ě'ń' e'ń'ť', á'ń'đ'ę'ř' e'ń'đ'á'ń' n' e'ń'ť'á't'ú'á'á'ú'ý'á't'ě' Á'ČČ.

- **Á'ú'g'ń' e'ń't'á't'í' on'á'ě' Á'ú'á'á'ú'ý'á't'ě' á'č'ó't'í' á't'í' on'á'ě' Á'á'Č'á'í' ' e'á'ń'á't'í' on'á'ě'á'ę' R'ę't'r'á'í't'ě' Á't'ě' Á'á'g'ę'ń't' Á' đ'ě' Á'č'ó'l'l'ę'č't'í'w't'ę' Á'l'ó'č'á'l'ě' Á'Č'ń'Ř'Á'Č'L)**

Á'f'í'ń'á'đ'ě'á'ř'ę'ę'ř' ũ'í'l'í'č' r'ę'r'á'l'ě' Á'č'ń' r' t'ę' Á'đ'ě'á'l'á'á'Č'á'í' ' e'á'ń'á't'í' on'á'ě'á'ę' R'ę't'r'á'í't'ě' Á'đ'ě' Á'á'g'ę'ń't' Á'đ'ě' Á' Č'ó'l'l'ę'č't'í'w't'ę' Á'l'ó'č'á'l'ě' Á'Č'ń'Ř'Á'Č'L), á'ę'á' r'ó'ę'ę't'á'đ'ě'á' o'í'á't'ě' á'í'ń'á'ń'č'ě'ń' e'ń'ť'á't'ě' á'á'á' e'č'ų'ř'í't'ě'á' o'č'í'á'l'ě'á' o'ú'r'á' 2025 Á'r' ř'ę'v'ó'y'á'í't'á' ũ'ń'ě'á'á'ú'g'ń' e'ń't'á't'í' on'á'đ'ě'á'. Á'á'á' r' o'í'ń't' Á'đ'ú'á'á'ú'ý'á't'ě'á'č'ó't'í' á't'í' on'á'đ'ě' Á'ę'ń' r' l'ó'y'ę'ŭ' Á' t'ę'r'r'í't'ó'r'í'á'ú'ý'á'ę'ń'á'2025, á' ũ'í' Á'ŭ'ń'ě'á'á'ú'g'ń' e'ń't'á't'í' on'á'ę'ř' ũ'í'v'á'l'ę'ń't'ę'á'š'h'á'ř' ũ'ę'á'ń'ń'ę'ę'á'ŭ' ř' ũ'ę'ń'á'2027. Á'

' o'ŭ' Á'l'á'á' r'ę' ' í' on'á'đ'ě' Á'č'ó'l'l'ę'č't'í'w't'ę' Á't'ę'r'r'í't'ó'r'í'á'l'ě' Á'ę't'á'đ'ě' Á'r' á'ř'l'ę'ń' e'ń't'á'í'r'ě' ,á'l'á'ú'g'ń' e'ń't'á't'í' on'á'đ'ě'á' 12 r' o'í'ń't' Á'ŭ'á'á'ú'ý'á't'ě'á'č'ó't'í' á't'í' on'á'ę' t'á' ' e'ę'á'ú'r'á' ũ'á't'r'ę'á'ń' ,á'ŭ' ř' ũ'ę'ń'á'2028, á' o'í't'á' ũ'ń'ě'á'á'ú'g'ń' e'ń't'á't'í' on'á' đ'ě'á'. Á'á'á' o'í'ń't' Á'ę'ń'á'2025. Á'ŭ'ń'á'đ'ę'č'ř'ę't'á'á'č'ę't'ę'á' ũ'č' l'í'ę'á'ę'ń'á'č'ę'á' e'ń' Á'ę'á'31 á'ń'w'ę'r'á'2025, á'á'v'ę'č'á'ŭ'ń'á'ę'ę'ę't'á' ř'ę't'r'ó'á'č't'í'g'á'ŭ'á' e'á'ń'w'ę'r'á'đ'ě'á'č'ę't'ę'á'á'ń'ń'ę'ę'. Á'l'ě'á'á'ú'ý'á't'ě'á'č'ó't'í' á't'í' on'á'á' ' e'ř'á'á'í'ń' í'á'đ'ě'á'31,65 μ Á't'á'ú'ý'á' á'č't'ŭ'ę'!) á'á'3,65 μ á'ę'ń'á'2028. Á'l'ě'á'ŭ'ř'č'ó'ŭ't'á' o'ú'r'á'ę' Á'č'ó'l'l'ę'č't'í'w't'ę' Á'ę'r'r'í't'ó'r'í'á'l'ě' á' t'á' t'í'ń' e'ř'á'ŭ'ń'á' e'ŭ'á' l'ŭ' Á' đ'ě'á'ń'đ'đ'\$ á'á'ř'á'ń'á'4,2 Á'ń'đ'đ'\$ Á'ŭ'ř'á'ń').

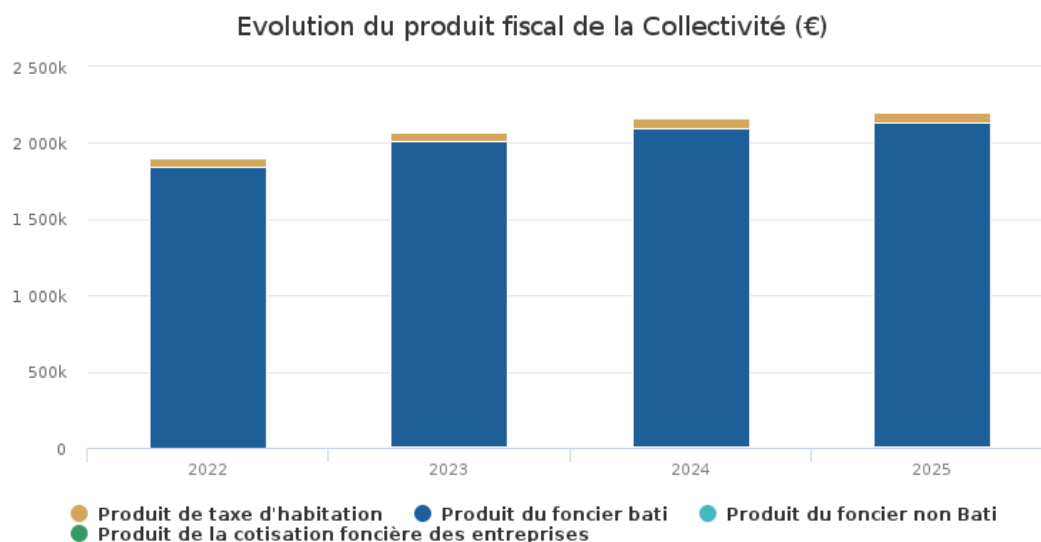
- **D'í'v'ę'r' ' e' á'ń' e' ŭ'r'ę' á'ę'ń'á'ń' á't'í' e'ř'ę'á't'ě'á'ń' á' ' e'á'á'l'á'ř'í'á'l'ě**

L'á'á' o'í'á't'ě' á'í'ń'á'ń'č'ě' Á' ř'ę'v'ó'í't'á'ŭ'ń'á'ę'el'á'đ'ú'á' o'í'ń't'á'đ'í'ń'đ'í'č'ę', á'á'í'ń' í'á' ũ'ę'á'á'á' ŭ'r' r'ę' ' í' on'á'đ'ě'á'á' Č'á'ř'á'ń't'í' e'á' Í'ń'đ'í'w'đ'ŭ'ę'l'l'ę'á'đ'ú'á' R'ó'ŭ'w'ó'í'r'á' Á'č'h'á't'á'G'Í'R'Á'). Á'l'l'ę'á'č'ę't'ę'á'ę'á'đ'ę' e'ń'g'á'g'ę'ń' e'ń'ť'á't'ě'á' E't'á't'á'đ'ú'á'ń'á'ń'č'ę'ń' e'ń'ť'á' đ'ě'á'á' r' r'ę'ń't'í' ' á'g'ę'á'đ'á'ń' á'á'á' k'p'ň'č'í' on'á' ũ'č' l'í'ř' ũ'ę'á'ę'r'r'í't'ó'r'í'á'l'ě'. Á'l'ě'á'á'ú'ý'á'í'ń'đ'ě'ń'í' á't'í' on'á'đ'ě' á'ę'r'ř'ę't' Á' n' á'l'á'đ'í' e'á'đ'ě' k'p'ň'č'í' on'á'ń'á'í'r'ě' Á'á' ' e'ř'á'á' 90 μ á'đ'ú' t'r'á'í't'ę'ń' e'ń'ť'á't'ŭ'r'á'ń't'á'ę' 30 r' ř'ę'ń' í'ę'r' á' o'ŭ'ř' á'á'ř'ř'ę't'á' (á'č't'ŭ'ę'l'l'ę'ń' e'ń'ť', á'00 μ á't'ě' á'ę'á'ę'r'á' o'ŭ'r').

2. Les recettes de fonctionnement de la commune

2.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



Pour 2025 le produit fiscal de la commune est estimé à 3 732 395 € soit une évolution de 3,09 % par rapport à l'exercice 2024.

Le levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agit tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est ensuite présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Taxes foncières et d'habitation	3 132 114 €	3 414 217 €	3 620 691 €	3 732 395 €	3,09 %
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement EPCI	-108 673 €	279 386 €	85 298 €	85 415 €	0,14 %
Autres ressources fiscales	352 008,14 €	357 584,84 €	332 791,04 €	337 000 €	1,26 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	3 678 093,14 €	4 353 714,84 €	4 341 424,04 €	4 457 337 €	2,67 %

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

Le potentiel fiscal de la commune

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal de la commune est de 1051.04 /hab, la moyenne du potentiel fiscal des communes en France est de 778.84 /hab en 2023, de 700 € à 1 712 € suivant les strates de population.

L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal mesure la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. S'il se situe au-dessus de 1, la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune en 2024 cet indicateur est évalué à 1.08. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés légèrement supérieure aux autres communes et dispose par conséquent d'une faible marge de manœuvre, si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition pour dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

Evolution de la fiscalité directe

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Base FB – commune	5 680 035 €	6 182 156 €	6 423 260 €	6 532 455 €	1,7 %
Taux FB – commune	0,32	0,32	0,32	0,32	0 %

Coef correcteur	-	1.667811	1.667811	1.667811	-
-----------------	---	----------	----------	----------	---

Produit FB	1 840 431 €	2 005 235 €	2 096 160 €	2 131 794 €	1,7 %
-------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Base FNB	11 780 €	13 537 €	14 065 €	14 304 €	1,7 %
Taux FNB	0,35	0,35	0,35	0,35	0 %

Produit FNB	4 137 €	4 748 €	5 201 €	5 289 €	1,69 %
--------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Base TH	285 040 €	340 531 €	353 812 €	359 827 €	1,7 %
Taux TH	0,18	0,18	0,18	0,18	0 %

Produit TH	52 727 €	63 002 €	65 455 €	66 568 €	1,7 %
-------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	--------------

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Produit TH	52 727 €	63 002 €	65 455 €	66 568 €	1,7 %
Produit TFB	1 840 431 €	2 005 235 €	2 096 160 €	2 131 794 €	1,7 %
Produit TFNB	4 137 €	4 748 €	5 201 €	5 289 €	1,69 %
Produit CFE	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Rôles complémentaires	1 234 819 €	1 341 232 €	1 453 875 €	1 528 744 €	5,15 %
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	3 132 114 €	3 414 217 €	3 620 691 €	3 732 395 €	3,09 %

Rôles complémentaires. Ces rôles peuvent être émis pour chacune des taxes principales et des taxes annexes assises sur les mêmes bases. Ils ont pour effet de mettre à la disposition des collectivités locales un supplément de recettes non prévu lors du vote annuel de leur budget et justifié par une augmentation de la matière imposable non comprise dans les rôles généraux.

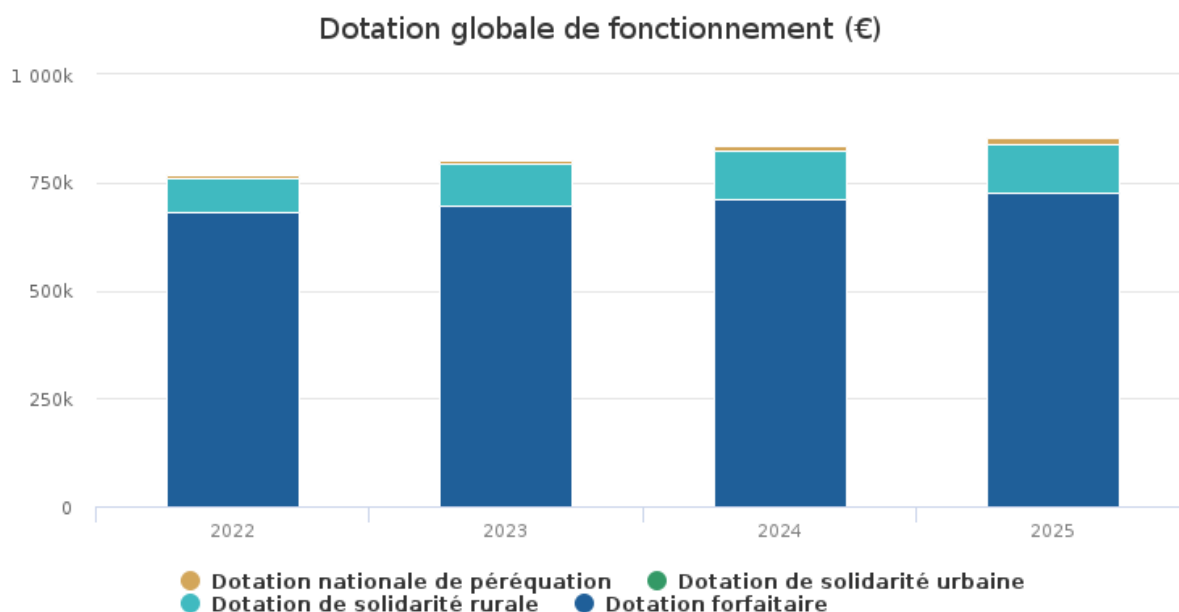
2.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à 855 153 € en 2025. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué pour financer la péréquation entre territoires et participer au redressement des comptes publics de l'Etat, a réduit son montant, voire supprimé son bénéfice pour certaines communes.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** soutient les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune.



Évolution des montants de Dotation globale de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Dotation forfaitaire	680 194 €	696 751 €	711 848 €	728 134 €	2,29 %
Dotation Nationale de Péréquation	8 872 €	10 646 €	12 775 €	15 330 €	20 %
Dotation de Solidarité Rurale	79 831 €	95 516 €	110 871 €	111 689 €	- %
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
TOTAL DGF	768 897 €	802 913 €	835 494 €	855 153 €	2,35 %

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

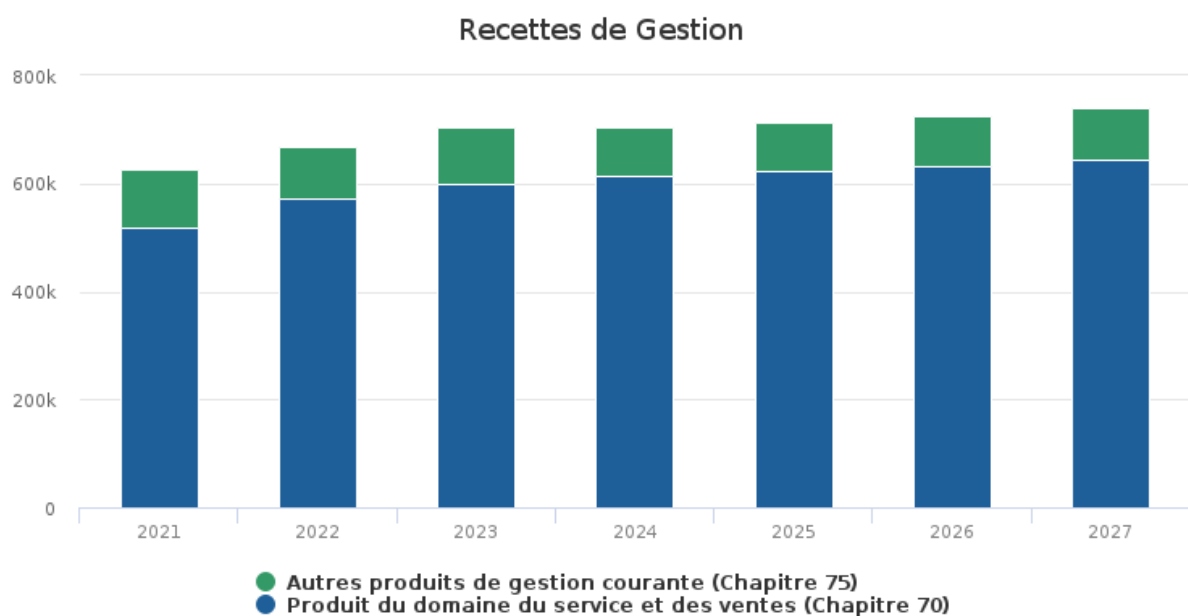
Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant de prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI et les communes en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) puis entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Solde Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Contribution FPIC	60 089 €	61 463 €	63 171 €	64 000 €	1,31 %
Attribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Solde FPIC	60 089 €	61 463 €	63 171 €	64 000 €	1,31 %

2.3 Synthèse des recettes de gestion et synthèse de recettes réelles de fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produit des services, du domaine et ventes (€)	573 345,41	600 458,26	613 891,11	622 900	633 489,3	644 892,1
Autres recettes de gestion courante (€)	93 683,71	103 518,8	91 559,64	90 555	92 094,43	93 752,13
Total recette de gestion (€)	667 029,12	703 977,06	705 450,75	713 455	725 583,73	738 644,23

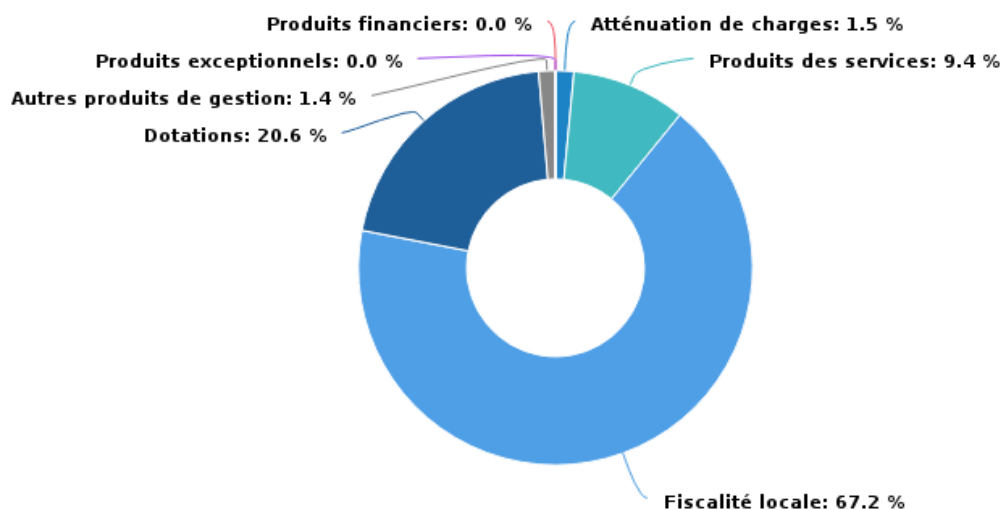
Synthèse des recettes

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / taxes	3 678 093,14 €	4 353 714,84 €	4 341 424,04 €	4 457 337 €	2,67 %
Dotations, Subventions ou participations	1 331 600,13 €	1 616 952,55 €	1 354 379,57 €	1 366 881,78 €	0,92 %
Autres Recettes d'exploitation	748 018,96 €	770 538,68 €	825 563,17 €	813 455 €	-1,47 %
Produits Exceptionnels	1 500 €	175 192 €	41,45 €	0 €	-100 %
Total Recettes de fonctionnement	5 759 212,23 €	6 916 398,07 €	6 521 408,23 €	6 637 673,78 €	1,78 %
Évolution en %	- %	20,09 %	-5,71 %	1,78 %	-

2.4 La structure des recettes réelles de fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 6 637 673,78 €, soit 934,62 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2024 (942,13 € / hab).

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

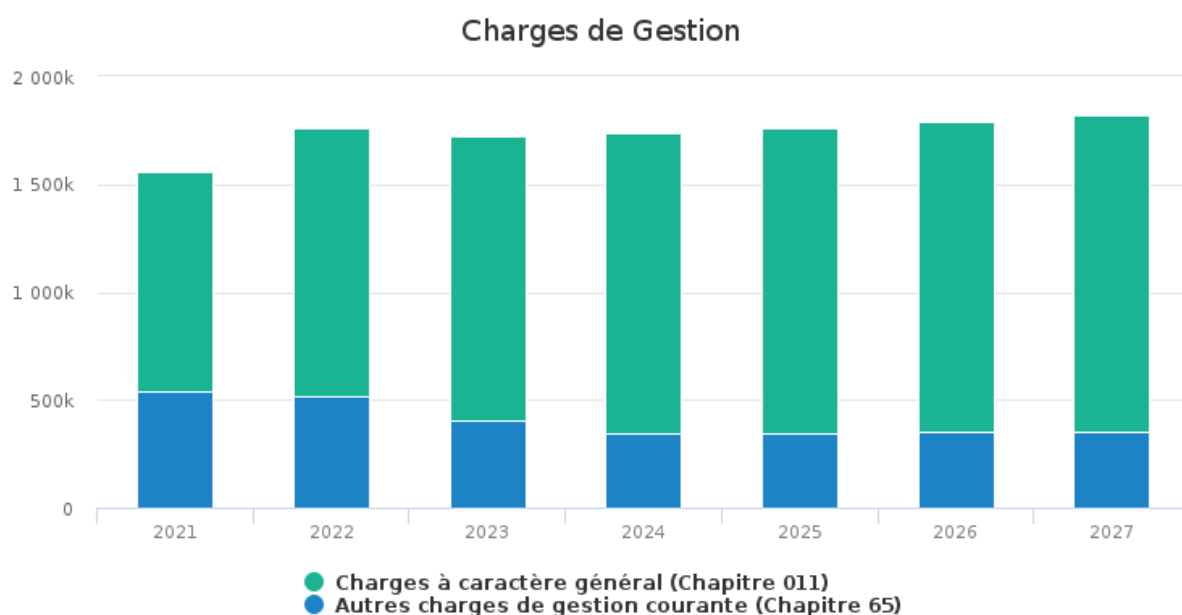
- A 67,15 % de la fiscalité directe ;
- A 20,59 % des dotations et participations ;
- A 9,38 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 1,36 % des autres produits de gestion courante ;
- A 1,51 % des atténuations de charges;
- A 0 % des produits financiers ;
- A 0 % des produits exceptionnels ;
- A 0 % des reprises sur amortissements et provisions.

3. Les dépenses de fonctionnement de la commune

3.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2025. En 2024, elles représentaient 29,31 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2025 elles devraient atteindre 29,29 % du total de cette même section.

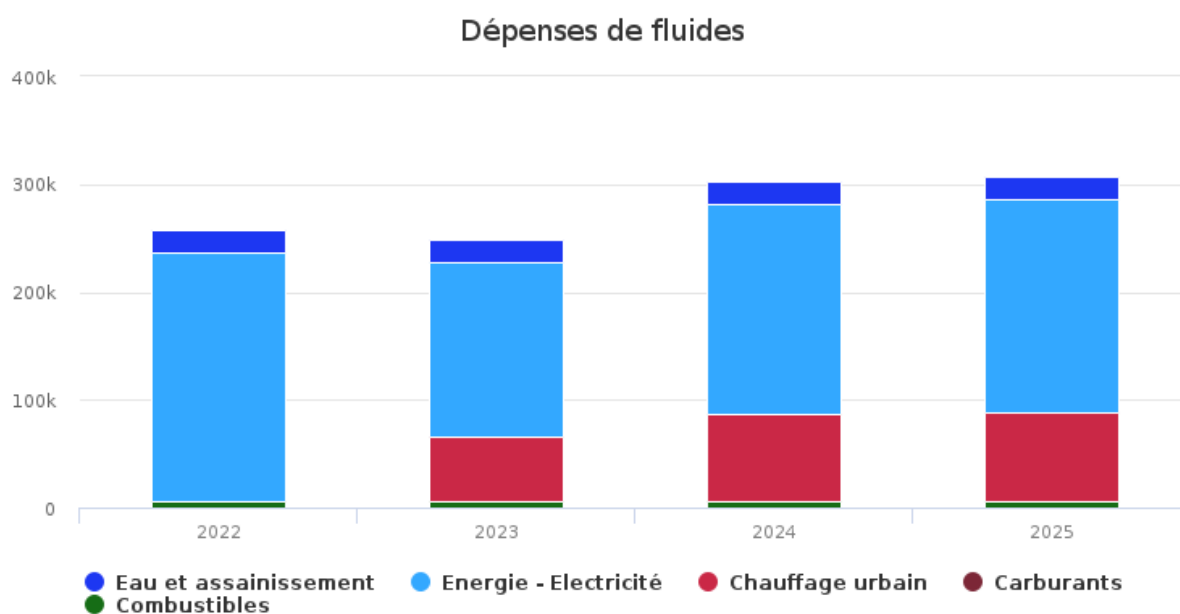
Les charges de gestion, en fonction de budget 2025, évolueraient de 1,43 % entre 2024 et 2025.



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général (€)	1 245 095,12	1 314 365,15	1 392 628,67	1 413 518,1	1 437 547,9	1 463 423,76
Autres charges de gestion courante (€)	518 811,76	404 812,65	342 322,41	346 182,26	350 622,33	355 403,55
Total dépenses de gestion (€)	1 763 906,88	1 719 177,8	1 734 951,08	1 759 700,36	1 788 170,23	1 818 827,31

3.2 Les dépenses de fluides

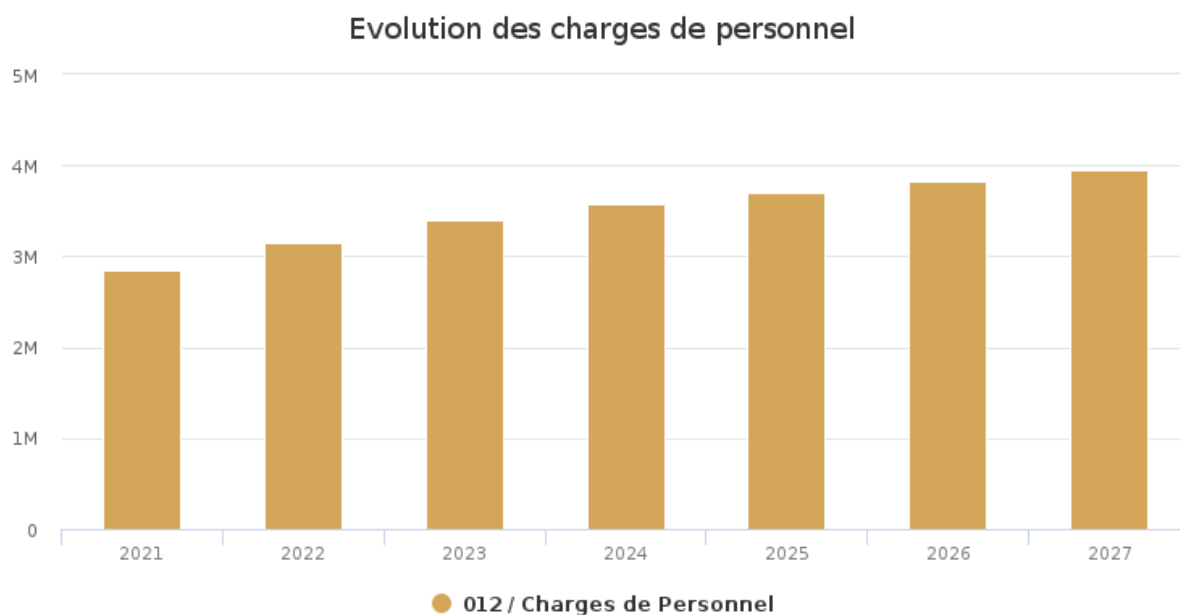
Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2022 à 2025.



Année	2022	2023	2024	2025	2024 – 2025 %
Eau et assainissement	20 626,02 €	20 779,74 €	20 683,59 €	20 993,84 €	1,5 %
Énergie – Électricité Chauffage urbain	230 450,02 €	221 678,71 €	276 051,69 €	280 192,47 €	1,5 %
Carburants - Combustibles	6 545,37 €	5 802,27 €	6 299,17 €	6 393,66 €	1,5 %
Total dépenses de fluides	257 621,41 €	248 260,72 €	303 034,45 €	307 579,97 €	1,5 %
Évolution en %	22,59 %	-3,63 %	22,06 %	1,5 %	-

3.3 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2027. Il tient compte de l'évolution de charges patronales de la CNRACL pour les personnels titulaires.



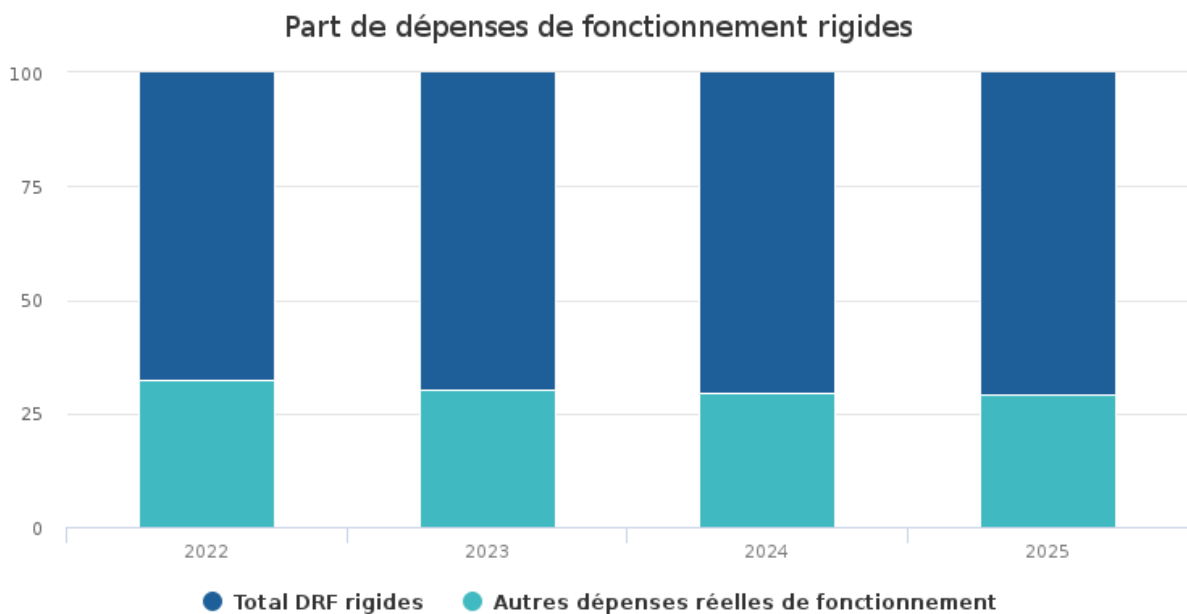
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Rémunération titulaires (€)	1 243 515,98	1 315 756,19	1 422 127,51	1 450 570,06	1 482 482,6	1 516 579,7
Rémunération non titulaires (€)	470 030,02	504 864,15	464 703,51	473 997,58	484 425,53	495 567,31
Autres Dépenses (€)	1 441 974,07	1 576 551,14	1 688 090,19	1 780 399,61	1 851 537,44	1 932 121,98
Total dépenses de personnel (€)	3 155 520,07	3 397 171,48	3 574 921,21	3 704 967,25	3 818 445,57	3 944 268,99

+3.64%

3.4 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. La commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet d'engagements contractuels ou de contraintes externes à la collectivité.

Des dépenses de fonctionnement rigides à un niveau conséquent ne sont pas nécessairement problématiques, dès lors que les finances de la commune sont saines. Elles peuvent en revanche le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune. A noter que des dépenses rigides existent également au sein des chapitres des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

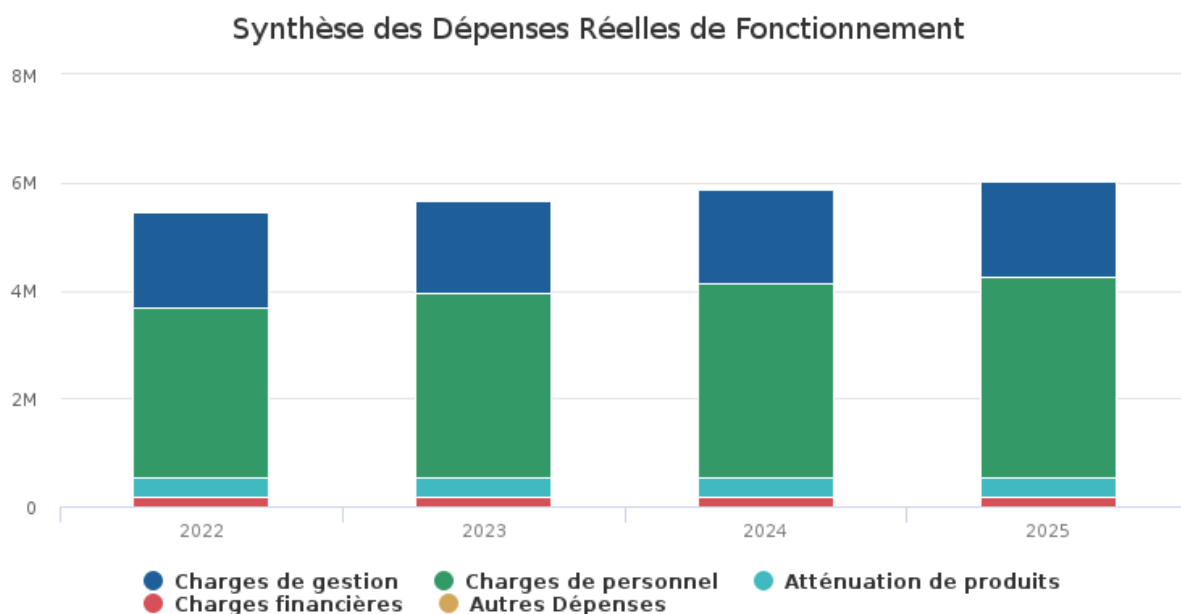


Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	67,57 %	69,67 %	70,36 %	70,71 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	32,43 %	30,33 %	29,64 %	29,29 %

3.5 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 de 2,44 % par rapport à 2024.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2022 - 2025.

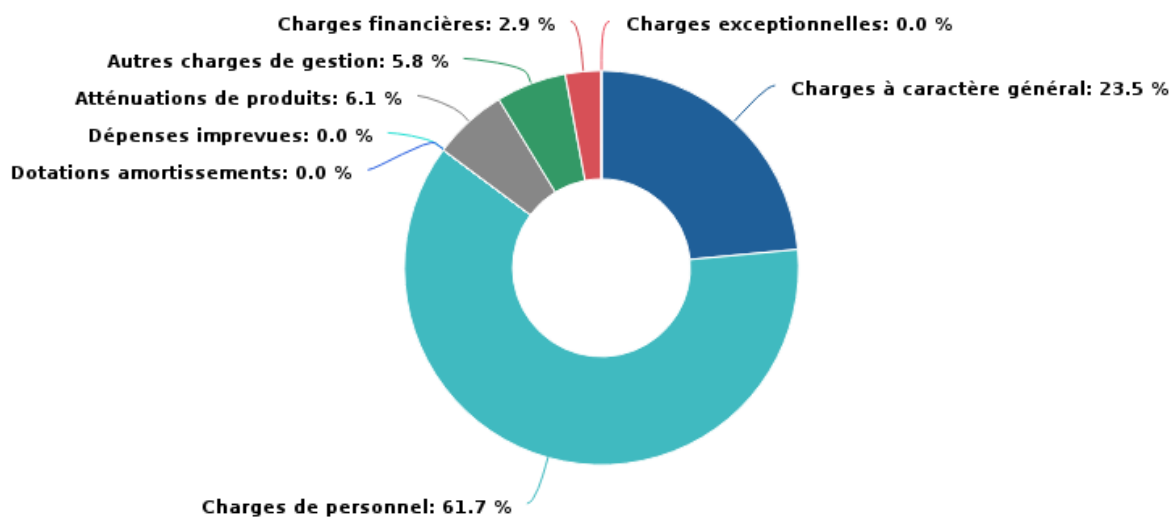


Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	1 763 906,88 €	1 719 177,8 €	1 734 951,08 €	1 759 700,36 €	1,43 %
Charges de personnel	3 155 520,07 €	3 397 171,48 €	3 574 921,21 €	3 704 967,25 €	3,64 %
Atténuation de produits	362 733 €	363 990 €	365 815 €	366 527 €	0,19 %
Charges financières	173 041,16 €	187 947,84 €	185 703,64 €	176 880 €	-4,75 %
Autres dépenses	7 575,42 €	0 €	3 735,06 €	0 €	-100 %
Total Dépenses de fonctionnement	5 462 776,53 €	5 668 287,12 €	5 865 125,99 €	6 008 074,61 €	2,44 %
Évolution en %	11,03 %	3,76 %	3,47 %	2,44 %	-

3.6 La structure des dépenses de fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 6 008 074,61 €, soit 845,97 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2024 (847,32 € / hab).

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

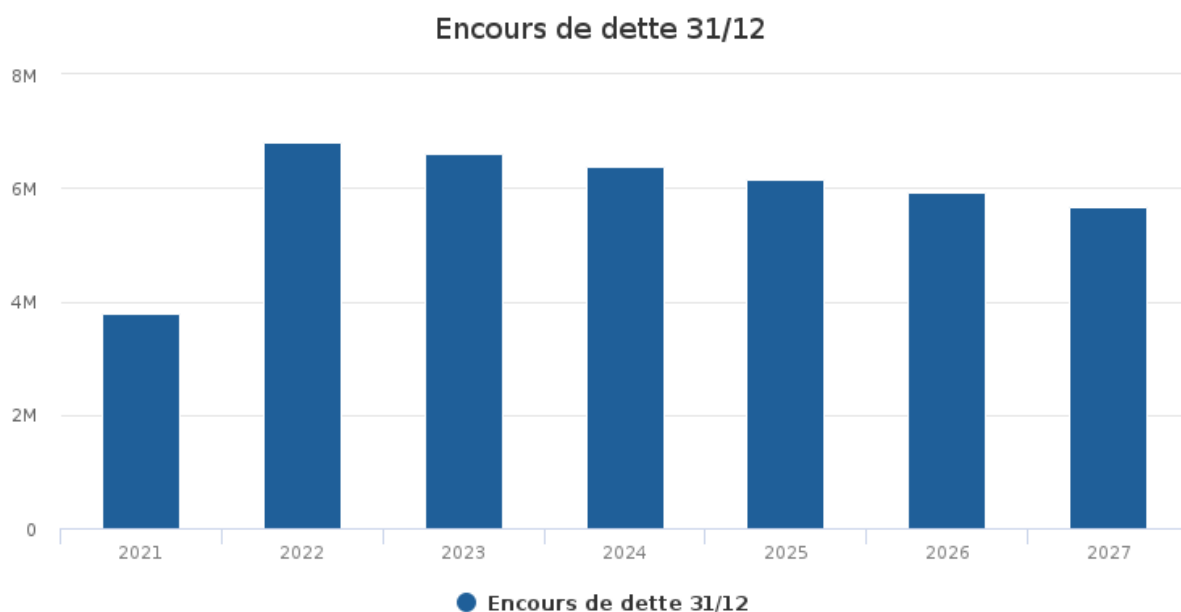
- A 61,67% des charges de personnel ;
- A 23,53 % des charges à caractère général ;
- A 5,76 % des autres charges de gestion courante ;
- A 6,1 % des atténuations de produit ;
- A 2,94 % des charges financières ;
- A 0 % des charges exceptionnelles ;
- A 0 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

4. L'endettement de la commune

4.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2025, elle disposera d'un encours de dette de 6 149 887,64 €.

Les charges financières représenteront 2,94 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025.



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours de dette (€)	6 806 155,75	6 593 848,47	6 375 116,64	6 149 887,64	5 917 469,64	5 678 885,64

ANNUITE

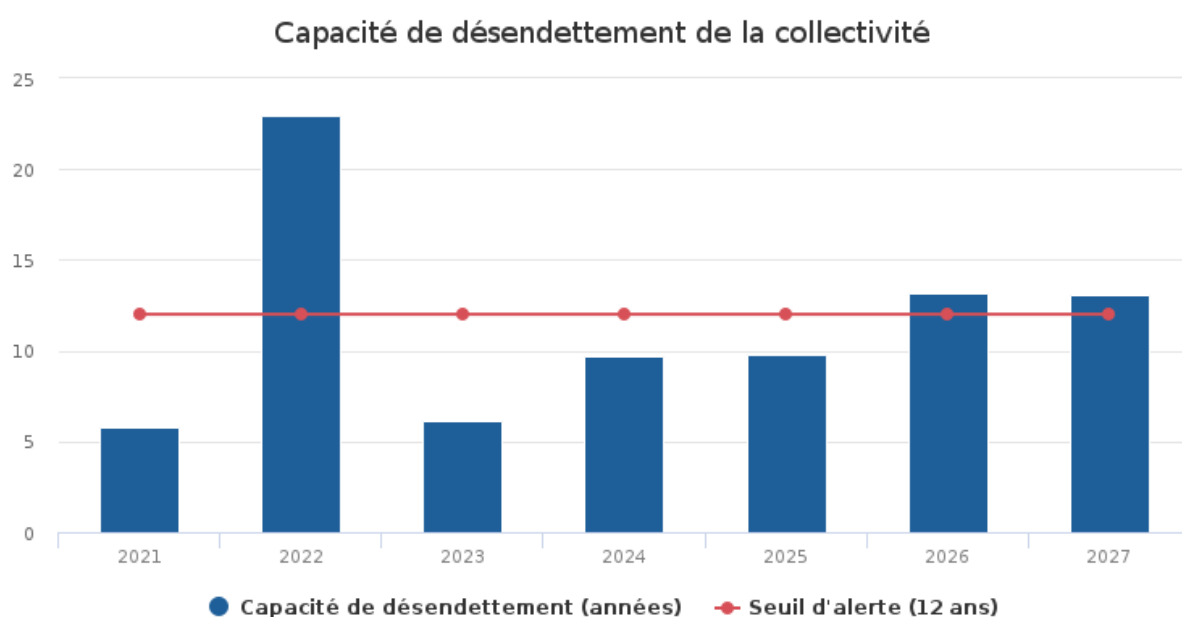
2022	2023	2024	2025	2026	2027
3 200 000	350	0	0	0	0
171 121,16	187 947,84	185 703,64	176 880	170 114	164 484
165 342,5	212 307,28	218 731,83	225 229	232 418	238 584
325 949,17	396 555,85	406 426,86	402 109	402 532	403 068

4.2 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée par sa section de fonctionnement.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 4,5 années en 2023 (DGCL – Données DGFIP).



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne brute (€)	296 435,7	1 073 110,95	656 282,24	629 599,17	449 912,09	435 576,04
Encours de dette maximum conseillé (€) (Cap des 10 ans)	2 964 357	10 731 109,5	6 562 822,4	6 295 991,7	4 499 120,9	4 355 760,4
Encours de dette (€)	6 806 155,7 5	6 593 848,47	6 375 116,64	6 149 887,64	5 917 469,64	5 678 885,64
Capacité d'emprunt (€) (Cap des 10 ans)	- 3 841 798,7 5	4 137 261,03	187 705,76	146 104,06	-1 418 348,74	-1 323 125,24
Ratio d'endettement	118,18 %	95,34 %	97,76 %	92,65 %	89,75 %	87,93 %
Dette / hab.	1 037,52	978,61	920,99	865,94	816,32	766,8
Capacité de désendettement	22,96	6,14	9,71	9,77	13,15	13,04

5. Les investissements de la commune

5.1 Les épargnes de la commune

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer :

- le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- l'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser le capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

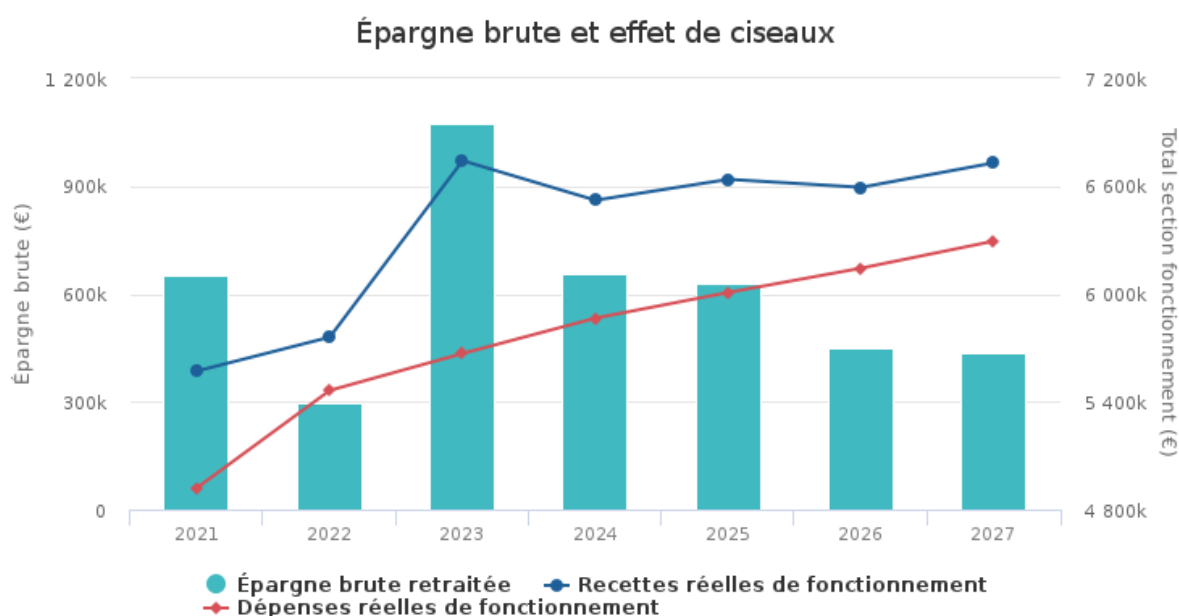
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement (€)	5 759 212,23	6 916 398,07	6 521 408,23	6 637 673,78	6 593 168,89	6 729 683,34
<i>Dont Produits de cessions</i>	0	175 000	0	0	0	0
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	5 462 776,53	5 668 287,12	5 865 125,99	6 008 074,61	6 143 256,8	6 294 107,3
Epargne Brute (€)	296 435,7	1 073 110,95	656 282,24	629 599,17	449 912,09	435 576,04
Taux d'épargne brute (%)	5,15 %	15,92 %	10,06 %	9,49 %	6,82 %	6,47 %
Amortissement du capital de la dette	165 342,5	212 307,28	218 731,83	225 229	232 418	238 584
Epargne Nette (€)	131 093,2	860 803,67	437 550,41	404 370,17	217 494,09	196 992,04
Encours (€)	6 806 155,75	6 593 848,47	6 375 116,64	6 149 887,64	5 917 469,64	5 678 885,64
Capacité de désendettement	22,96	6,14	9,71	9,77	13,15	13,04

Analyse du taux d'épargne brute de la collectivité

Épargne brute et effet ciseaux

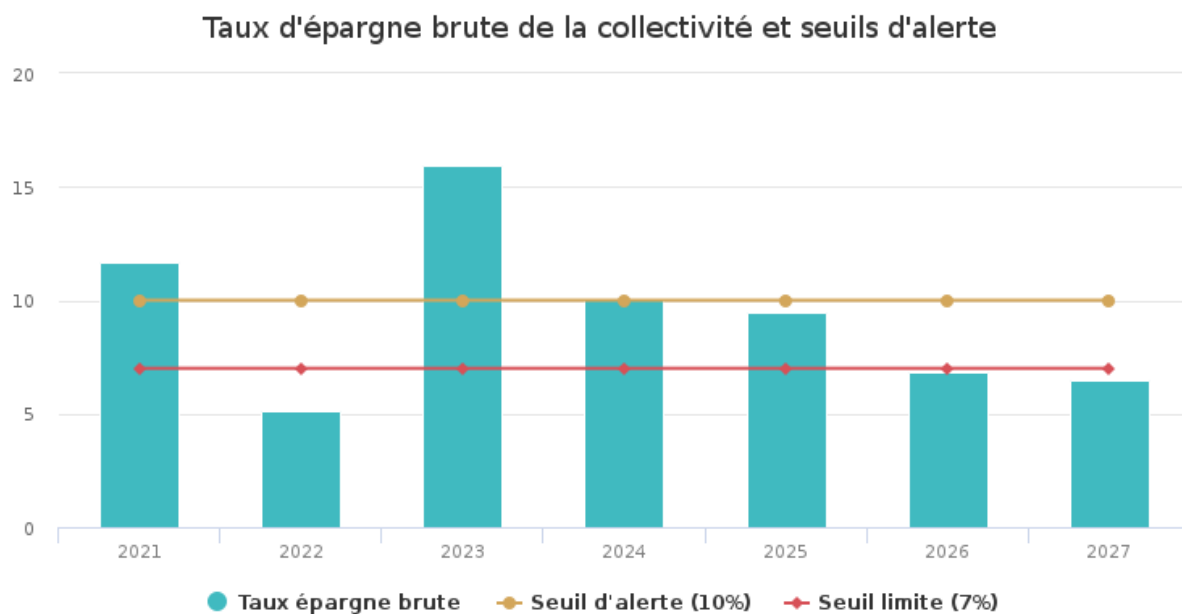
L'épargne brute, représentée en vert sur le graphique ci-dessous, correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (courbe bleue) et les dépenses réelles de fonctionnement (courbe rouge).

Plus ces deux courbes seront éloignées, plus la collectivité dégagera de l'autofinancement qui lui permettra de rembourser sereinement sa dette, d'autofinancer ses investissements et d'alimenter sa trésorerie. A l'inverse lorsque les courbes se croisent ou tendent fortement à se croiser, « l'effet de ciseaux » qui en résulte risque de conduire la collectivité à l'insolvabilité puisqu'en ne dégagant plus d'épargne brute elle ne sera plus en capacité de rembourser sa dette ni d'autofinancer ses investissements.



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement (€)	5 759 212,23	6 916 398,07	6 521 408,23	6 637 673,78	6 593 168,89	6 729 683,34
<i>Dont Produits de cessions</i>	0	175 000	0	0	0	0
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	5 462 776,53	5 668 287,12	5 865 125,99	6 008 074,61	6 143 256,8	6 294 107,3
Epargne Brute (€)	296 435,7	1 073 110,95	656 282,24	629 599,17	449 912,09	435 576,04

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.



Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10 %, correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7 % des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes française se situe aux alentours de 15,6 % en 2023 (DGCL – Données DGFIP).

5.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2024 additionné à d'autres projets à horizon 2025, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2024	2025
Immobilisations incorporelles	137 311,67 €	0 €
Immobilisations corporelles	378 599,25 €	200 000 €
Immobilisations en cours	2 168 327,25 €	2 551 614 €
Subvention d'équipement versées	0 €	0 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	2 684 238,17 €	2 751 614 €

5.3 Les besoins de financement pour l'année 2025

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la commune ces dernières années avec une projection jusqu'en 2027.

Les dépenses

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses réelles (hors dette) (€)	525 662,71	3 194 479,82	2 684 238,17	2 751 614	3 013 360	2 616 000
Remboursement de la dette (€)	165 342,5	212 307,28	218 731,83	225 229	232 418	238 584
Déficit reporté (€)	0	0	0	0	0	683 896,33
Dépenses d'investissement (€)	691 005,21	3 406 787,1	2 902 970	2 976 843	3 245 778	3 538 480,33

Les recettes

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Subvention d'investissement (€)	0	334 620,93	565 357,84	1 747 000	850 000	1 188 000
FCTVA (€)	115 990,81	55 519,97	48 270,01	450 558	440 218	418 500
Autres ressources (€)	10 538	0	16 540	16 000	16 000	16 000
Opération d'ordre (€)	190 288,65	276 516,55	296 464,46	252 500	252 500	252 500
Emprunt (€)	3 200 000	350	0	0	0	0
Autofinancement (€)	500 000	100 000	1 000 000	400 000	300 000	300 000
Excédent reporte (€)	1 104 253,76	4 430 066,01	1 790 286,36	813 948,67	703 163,67	0
Total recettes d'investissement (€)	5 121 071,22	5 197 073,46	1 926 632,31	3 680 006,67	2 561 881,67	2 175 000

6. Les ratios de la commune

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2022 à 2025.

Ratios / Année	2022	2023	2024	2025
1 - DRF € / hab.	832,74	841,24	847,32	845,97
2 - Fiscalité directe € / hab.	477,46	506,71	523,07	525,54
3 - RRF € / hab.	877,93	1 026,48	942,13	934,62
4 - Dép d'équipement € / hab.	80,13	468,45	387,78	387,44
5 - Dette / hab.	1 037,52	978,61	920,99	865,94
6 DGF / hab	117,21	119,16	120,7	120,41
7 - Dép de personnel / DRF	57,76 %	59,93 %	60,95 %	61,67 %
8 - CMPF	112,19 %	110,23 %	108,34 %	108,34 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	97,72 %	85,02 %	93,29 %	93,91 %
10 - Dép d'équipement / RRF	9,13 %	45,64 %	41,16 %	41,45 %
11 - Encours de la dette /RRF	118,18 %	95,34 %	97,76 %	92,65 %

- *DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement*
- *RRF = Recettes réelles de Fonctionnement*
- *POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes*
- *CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.*
- *CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».*

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Commune en France	R1 €/ h	R2 €/ h	R2 bis €/ h	R3 €/ h	R4 €/ h	R5 €/ h	R6 €/ h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	1063	414	429	1534	689	675	277	23	77	45	44
100 à 200 hab.	791	355	375	1087	471	607	212	28	81	43	56
200 à 500 hab.	685	353	368	900	351	525	171	35	85	39	58
500 à 2 000 hab.	722	394	455	912	342	587	161	44	87	37	64
2 000 à 3 500 hab.	835	467	580	1039	360	666	158	50	88	35	64
3 500 à 5 000 hab.	960	529	669	1179	380	726	160	53	88	32	62
5 000 à 10 000 hab.	1055	588	760	1270	363	782	157	56	90	29	62
10 000 à 20 000 hab.	1203	661	867	1415	364	820	175	59	91	26	58
20 000 à 50 000 hab.	1348	777	987	1562	367	990	200	60	93	24	63
50 000 à 100 000 hab.	1479	835	1095	1714	413	1347	216	60	94	24	79
100 000 hab. ou plus hors Paris	1280	802	928	1495	271	1070	217	58	94	18	72

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.c

Collectivites-locales.gouv, données 2023)



2ème PARTIE : PPI 2025-2027

SOMMAIRE

I- Politique Éducation et sécurité des écoles

Opérations en cours :

1. Opération de rénovation énergétique bat A et B
2. Rénovation intérieure de l'école maternelle
3. Végétalisation des cours d'écoles
4. Sécurisation des écoles : modification de l'entrée et démolition de l'ex-établissement bancaire

Opération terminée :

1. École numérique

II- Politique Services publics et vie municipale

Opérations en cours :

1. Rénovation énergétique et réhabilitation de la mairie, du bureau de poste et de la salle des fêtes
2. Aménagement Salle des mariages et de la salle du conseil.
3. Poursuite de l'aménagement intérieur de la salle des fêtes
4. Poursuite de l'adaptation des services au numérique

III- Politique petite enfance

Opérations en cours :

1. Aménagement du pôle petite enfance

Opération terminée :

1. Aire de jeux au Parc du Haut de la Combe

IV- Politique Sécurité et cadre de vie

Opérations en cours :

1. Extension du dispositif de vidéoprotection (phase 3)
2. Sécurisation des écoles : modification de l'entrée et démolition de l'ex-établissement bancaire

Opérations terminées :

1. Extension du dispositif de vidéoprotection (phase 1)
2. Extension du dispositif de vidéoprotection (phase 2)

V- Politique Sportive, associative et de loisirs

Opérations en cours :

1. Aménagement du terrain de pétanque
2. Poursuite de l'éclairage LED des terrains sportifs

Opérations terminées :

1. LED football
2. LED tennis et club
3. Installation d'un tiers lieu

Opération reportée

1. Rénovation énergétique de la salle de basket et club house

VI- Politique Commerciale et patrimoniale

Opérations en cours :

1. Achat de commerces
2. Achat du parking de la résidence séniors pour vie de nos commerces
3. Achat du mail paysager
4. Rénovation des immeubles Dynacité, Avenue Paul Delorme
5. Rénovation de l'immeuble Hôtel de commandement
6. SDIE

Opérations terminées :

1. Achat de locaux commerciaux

VII- Politique Culturelle

Opérations en cours :

1. Achat d'une surface au RDC Hôtel de Commandement
2. Aménagement d'une bibliothèque

VIII- Politique environnementale

Opération en cours

1. Enfouissement des réseaux rue Félix Faure
2. Opération de rénovation énergétique bat A et B
3. Végétalisation des cours d'écoles

Opération terminée

1. Création des jardins familiaux
2. Arboretum

IX- Politique sociale

Opération en cours

1. Résidence pour les séniors
2. Achat du parking de la résidence pour vie de nos commerces

I - Politique Éducation et sécurité des écoles :



1. Opération de rénovation énergétique bat A et B

PROGRAMME : Véritable « passoire thermique » qui date de 1935, l'école maternelle 3000 m² sont des bâtiments parmi les plus anciens de la commune. Ils sont régulièrement dénoncés pour leur inconfort thermique en période de fortes chaleurs, comme dès les premiers froids. Ils accueillent 250 enfants. Répartis dans 14 classes.

L'objectif est de réduire de manière drastique les pertes énergétiques de ces bâtiments en réalisant des travaux d'envergure d'isolation de la façade, des combles et de changement des huisseries, et de prévoir un dispositif permettant de traiter le confort d'été et également un accès PMR, afin de rendre notre école maternelle accessible à tous les enfants scolarisés.

Cette rénovation permettra un meilleur confort des enfants, du personnel administratif et des enseignants en respectant la transition énergétique.

La volonté politique est une rénovation thermique de l'ensemble du groupe scolaire, soit les bâtiments de l'école maternelle A et l'école maternelle B.

Un minimum de 50% d'économie d'énergie est attendu, le classement énergie passera de E à C.

DUREE : 2 ans 1/2 Début des travaux janvier 2023 fin des travaux 1^{er} trimestre 2025

MAITRISE D'OEUVRE : Architecte TABULA RASA

COÛT DE L'OPÉRATION : 2 431 619 € HT - 2 946 214 € TTC

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

SUBVENTIONS : 1 600 966 €

Subventions ETAT	Subvention Métropole	Auto financement
DSIL : 445 000 €	599 567 €	831 052 E
Gendarmerie : 556 000 €		

Cette opération commencée en 2021 sera terminée 1^{er} trimestre 2025

2. Rénovation intérieure de l'école maternelle

PROGRAMME : A la suite de la rénovation énergétique, une étude pour la rénovation des sols et de rafraichissement des peintures est en cours. L'objectif de ces travaux est de finaliser entièrement l'école maternelle en faveur d'une école inclusive et respectueuse de l'environnement.

ESTIMATION : Étude et travaux de 300 000 € TTC.

DURÉE : 2 mois durant la période estivale

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

Subventions ETAT	Auto financement
Gendarmerie : 125 000 €	125 800 €

3. Végétalisation des cours d'écoles

PROGRAMME : Afin de favoriser le bien-être des élèves du groupe scolaire Louis Regard, tout en répondant aux objectifs environnementaux, la Municipalité a choisi de développer la végétalisation et la désimperméabilisation des quatre cours d'école. Dans cet objectif, notre bureau d'étude entame son travail sur l'usage des cours et la disposition des équipements. La Municipalité mène une concertation en interne, pour permettre d'associer les parties prenantes (enseignants, parents, enfants, services de la ville) à ce projet d'envergure.

Après les travaux de rénovation énergétique et ceux de l'intérieur de l'école maternelle, le groupe scolaire Louis Regard sera désormais entièrement remis à neuf et répondra aux besoins d'accessibilité et environnementaux.

DURÉE : 2 mois Début des travaux Juillet 2025 fin des travaux fin aout 2025

MAITRISE D'OEUVRE : INDDIGO

COÛT DE L'OPÉRATION : 333 333 € HT - 400 000 € TTC.

MAITRISE D'OEUVRE : 29 925 € HT - 35 994 € TTC

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

Métropole	Auto financement
280 000 €	53 333 €

4. Opération sécurisation de l'école – Modification de l'entrée - Démolition de l'ex-établissement bancaire.

PROGRAMME : L'opération de sécurisation du groupe scolaire Louis REGARD est nécessaire au regard d'un nombre d'enfants conséquents au sein de cet unique groupe scolaire et de la présence de nombreuses familles de gendarmes. Une entrée agréable, c'est-à-dire élargie pour accueillir un flux de parents et d'enfants chaque jour, et sécurisée est désormais à l'étude.

Cette opération comprend :

- La démolition totale du bâtiment « Crédit Agricole », conservation de deux arbres aux extrémités de la parcelle. L'estimation n'intègre pas un éventuel désamiantage avant démolition.
- La modification et reprise du muret de clôture et du barreaudage existant
- L'aménagement d'une circulation maternelle dissociée et sécurisée des stationnements.

- Le réaménagement du parvis de l'entrée suite à la démolition.

COÛT DE L'OPÉRATION : 380 000 € HT -460 000 € TTC

MAITRISE D'OEUVRE : 42 000 € TTC

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

Subventions FIPD		Auto financement
184 000€		196 000 €

Opération terminée :

1. École numérique

À l'école élémentaire, les 15 classes sont équipées d'un Vidéoprojecteur Interactif (VPI) et d'un ordinateur, grâce au plan de relance de l'école numérique. À l'école maternelle, 7 classes sur 9 en sont également dotées, grâce au financement de la municipalité. Les VPI constituent de véritables atouts pédagogiques pour les enseignants. En rendant les leçons plus visuelles et interactives, ils dynamisent l'apprentissage et favorisent l'engagement des élèves. Cet outil est particulièrement apprécié par les enseignants des écoles Louis Regard. Il s'agit d'un programme qui a été porté par une volonté politique forte d'intégration et de modernisation de l'apprentissage (en lien avec les enseignants du groupe scolaire).

II- Politique Services publics et vie municipale

1. Rénovation énergétique et réhabilitation de la mairie, du bureau de poste et de la salle des fêtes



PROGRAMME Véritable « passoire thermique » qui date de 1881 et 1935, les bâtiments de la Mairie 650 m² et de la Poste 280 m² ont été agrandis à plusieurs reprises. La dernière rénovation date de 20 ans. Ces bâtiments génèrent une perte de consommation et d'énergie. La volonté politique de cette rénovation énergétique s'est inscrite autour de 3 axes principaux :

- **Réduire la facture d'énergie** : Réduire la consommation d'énergie par une isolation de la façade par l'intérieur pour les parties l'hôtel de ville, de la poste et de salle des fêtes : changement des huisseries et isolation des combles. Un minimum de 60% d'économie d'énergie est attendu, le classement énergie passera de F à B.
- **Mise aux normes PMR** : Réhabilitation et mise aux normes PMR de la Mairie pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder au 1^{er} étage de la mairie. (Ascenseur en panne depuis 15 ans).
- **Réhabiliter les bâtiments de la Mairie et de la poste et créer un guichet d'accueil unique à l'image de France Services** :

➤ *La mairie n'est plus adaptée à la croissance démographique :*

La Ville de Sathonay-Camp est en cours de doublement de sa population du fait de la venue du pôle régional de gendarmerie mais également par la création d'une ZAC. La population de Sathonay-Camp est passé de 4200 habitants en 2013 à plus de 7000 habitants à ce jour et devrait rapidement dépasser les 8000 habitants. Cette augmentation de la population a un impact sur l'ensemble des services de la Ville et la Mairie se doit de se réorganiser en adéquation avec la nouvelle demande de la population.

➤ *Création d'un guichet d'accueil unique :*

L'action Sociale, un bureau de la Police Municipale, Affaires générales au rez-de-chaussée avec une signalétique et visibilité pour les Sathonards. Développement du guichet d'accueil Unique et de nombreuses permanences de nos partenaires en faveur de l'efficacité de l'action publique et de l'idée portée par la majorité municipale : « zéro laissé pour compte ».

➤ *Reprise de l'activité postale :*

La poste de Sathonay-Camp a fermé son activité postale sur notre territoire malgré notre incompréhension et après une restriction des horaires depuis plusieurs années. La volonté de la municipalité est d'exercer l'activité postale au sein même de la Mairie, au sein du guichet d'accueil unique avec des horaires d'accueil adaptés pour l'ensemble des Sathonards.

DURÉE : 2 ans Début des travaux janvier 2023 fin des travaux 1 er semestre 2025

MAITRISE D'OEUVRE : Pack Création

COÛT DE L'OPÉRATION : 2 152 937 € HT-2 630 995 € TTC

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

SUBVENTIONS : 526 640 €

Subventions ETAT	Subvention ETAT (SDF)	Auto financement
DSIL : 58 400 €	DETR : 88 000 €	1 625 997 €
Gendarmerie : 380 000 €		

2. Aménagement salle du conseil et salle des mariages

PROGRAMME :

- Achat de mobilier pour la salle du conseil et salle dans mariages au Rez de Chaussée de l'ancien bâtiment de la poste
- Équipement en matériel audio salle du conseil

FOURNISSEUR : SENSELIK coût 63 406 € HT

COUT DE L'OPÉRATION : 150 000 € TTC

3. Poursuite de la rénovation intérieure de la salle des fêtes

PROGRAMME :

Mobilier changements des chaises avec barre antipanique : 15 000 €

4. Poursuite de l'adaptation des services au numérique

La Ville de Sathonay-Camp poursuit sa politique d'adaptation des services au numérique afin d'améliorer leur efficacité et de répondre toujours mieux aux besoins des habitants. Cette transition digitale permet d'optimiser les démarches, de simplifier l'accès aux services municipaux et de renforcer l'efficacité de l'action publique. Cette adaptation s'insère dans la politique du guichet d'accueil unique, volonté de l'équipe municipale depuis 2020.

COUT POUR 2025 : 4 000 € TTC

III-Politique petite enfance

1. Aménagement du pôle petite enfance



Aménagement d'un pôle petite enfance moderne, fonctionnel et évolutif, capable de regrouper l'EAJE et le RPE dans un même espace. Ce pôle sera aménagé dans un volume en VEFA situé au rez-de-chaussée d'un immeuble résidentiel avenue de Péroutes, livré en 2016. Une partie du rez-de-chaussée a déjà été transformée en restaurant scolaire, et la commune projette désormais d'aménager le reste de l'espace en deux zones distinctes : une zone dédiée à l'accueil de jeunes enfants (EAJE) d'une capacité de 40 enfants et une zone pour le relai de petite enfance pour une quinzaine d'enfants maximum (20 personnes en tout).

Ce nouvel équipement sera idéalement situé à proximité des autres infrastructures dédiées à l'enfance et à la jeunesse, telles que l'école maternelle et élémentaire, le service périscolaire, le centre de loisirs, le restaurant scolaire et le gymnase. Ce regroupement permettra de favoriser la complémentarité entre les services et d'offrir aux familles un parcours fluide et cohérent.

Afin de concrétiser cette ambition, la commune sollicite un soutien financier auprès de la Région, contribuant ainsi à la réalisation de ce projet au service des habitants et des familles.

Descriptif de l'opération :

Le pôle petite enfance prévu au 17 avenue de Péroutes vise à renforcer l'offre d'accueil pour les jeunes enfants tout en simplifiant le quotidien des familles. Il s'intégrera à un ensemble d'équipements publics déjà présents dans le secteur, comprenant des écoles, un gymnase, et un restaurant scolaire.

Le site dispose d'une cour, qui dessert actuellement le restaurant scolaire depuis l'école par un cheminement en limite nord, et qui servira également d'accès au RPE. L'EAJE, doté d'une façade donnant sur l'avenue de Péroutes, bénéficiera d'un accès principal depuis cette avenue ainsi que d'un accès secondaire par la cour. En complément, l'EAJE disposera d'un jardin clos, garantissant un espace extérieur sécurisé pour les enfants.

Le pôle petite enfance, souhaité par l'équipe municipale en place depuis 2020, regroupera trois entités complémentaires :

- **Un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** offrant 40 places réparties en trois secteurs inter-âges. Toutefois, la fréquentation réelle devrait atteindre environ 75 à 80 enfants, en tenant compte de la diversité des rythmes de présence (certains venant quotidiennement, d'autres une fois par semaine). La structure disposera d'un espace intérieur de 788 m² et d'un extérieur de 324 m². Ce nouvel équipement doublera la capacité d'accueil actuelle, tout en répondant aux exigences de confort et de sécurité. Le budget de 2 470 334 € a permis de couvrir les travaux de gros œuvre (déjà financé en 2015)et permettra, l'aménagement des espaces et l'acquisition de mobilier.
- **Un Relais Petite Enfance (RPE)**, conçu pour accueillir jusqu'à 20 personnes simultanément, sur une superficie intérieure de 302 m² avec un espace extérieur d'environ 150 m². Il constituera un lieu d'échange privilégié pour les familles et les professionnels, avec des espaces aménagés pour des activités variées. Le budget du futur RPE est estimé à 941 454 € et permettra de financer également les travaux de gros œuvre, l'aménagement des espaces et l'acquisition du mobilier.
- **Un espace dédié à la Protection Maternelle et Infantile (PMI)**, de 30 m², destiné à organiser des consultations et des activités de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce service renforcera l'offre médicale et sociale pour la petite enfance, en collaboration avec les autres structures du pôle.

L'enjeu de ce projet est d'inscrire l'équipement dans ce pôle enfance plus vaste, dans ce quartier en renouvellement et de lui donner une fonctionnalité et une ambiance chaleureuse en tant que lieu d'accueil du jeune enfant.

Ce regroupement géographique, pensé pour maximiser les interactions entre les services, renforcera la qualité des services offerts et facilitera la coopération entre les agents. La proximité des structures entre elles, et avec les autres équipements enfance-jeunesse de la ville, réduira également les déplacements motorisés des familles, simplifiant ainsi leur logistique et contribuant à des pratiques plus durables.

Ce projet répond également à des enjeux de modernisation et d'attractivité du territoire. En proposant des locaux plus spacieux, fonctionnels et accueillants, il améliore non seulement les conditions d'accueil pour les enfants mais aussi les conditions de travail pour les équipes. La mutualisation des ressources humaines permettra d'optimiser la gestion des personnels, notamment lors des périodes de faible fréquentation, tout en renforçant la disponibilité en cas de besoin accru.

DURÉE : 1 an Début des travaux mai 2025 fin des travaux septembre 2026

MAITRISE D'OEUVRE : V SAILLARD

COÛT DE L'OPÉRATION : 1 677 800 € HT-2 013 360 € TTC

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

SUBVENTION : 1 477 350 €

Etat DETR 118 750 €	CAF 620 000 €	Auto financement
Etat Gendarmerie 313 000 €	Métropole 300 000 €	200 450 €
Région aménager mon territoire 125 000 €		

Opération terminée :

1. Aires de jeux parc haut de la Combe : 109 576 € TTC

IV- Politique Sécurité et cadre de vie

1. Extension de la vidéo protection (phase 1 à 3)



PROGRAMME : Volonté politique d'une extension de 39 caméras de surveillance développée en trois phases sur la ville afin de renforcer la sécurité publique sur l'ensemble de la Ville, notamment les entrées/sorties du territoire et le centre-ville.

DURÉE :

- Phase 1: début 2024
- Phase 2: début 2025
- Phase 3: début 2026 (Crédit de paiement)

MAITRISE D'OEUVRE : LB Conseil

COÛT DE L'OPÉRATION : 322.196 € HT 402.111 € TTC.

Phase 1: 123.926 € HT - 148.011 € TTC

Phase 2: 106.667 € HT - 128.000 € TTC

Phase 3: 100 750 € HT - 120.000 € TTC

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

Subventions Région	Subvention Etat	Auto financement
Phase 1 : 50 000 € HT	DETR refusée	159.193 €
Phase 2 : 50 000 € HT		
Phase 3 : 48 000 € HT	FIPD 15.000 €	

2. Sécurisation des écoles : modification de l'entrée et démolition de l'ex-établissement bancaire

Cf: politique d'éducation et de sécurité des écoles P42

V-Politique sportive, associative et de loisirs

1. Aménagement du terrain de pétanque

PROGRAMME : Le terrain proposé du Parc du Haut de la Combe se situe en zone N2 du PLUH applicable. L'emplacement pressenti se situe sur l'actuel City stade, en bon état et à déplacer, à l'Ouest des terrains de tennis. Deux formats de pistes de pétanque sont habituellement acceptés : 4,0 x 15,0ml habituellement retenu pour les compétitions ou 3,0 x 13,0, plus compact. Il n'existe pas de dimensions règlementaires.

Estimation des travaux :

- " Création d'une construction annexe pour buvette, raccordement électrique, eau, évacuation.
- " Aménagement d'une terrasse en stabilisé mobilier bancs, mange-debout bois

L'objectif est de permettre au club de pétanque d'obtenir un club house adapté aux enjeux environnementaux et confortables mais également des terrains de pétanque pérennes.

COUT DE L'OPÉRATION : 291.667 € HT – 350.000 € TTC

MAITRISE D'OEUVRE : Tom MAENNEL pour un montant de 35 400 € HT

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

Subventions Région	Subvention Métropole	Subventions ANS	Auto-financement
90 000 €	100.000 €	35.000 €	66.167 €

2. Poursuite de l'éclairage LED des terrains sportifs

- Eclairage du terrain de Basket : 10 000 € TTC

Opération terminée :

1. LED football : 33.266 € TTC
2. LED tennis et club : 64.778 € TTC
3. Installation d'un tiers lieu : 7.904 € TTC

Opération reportée

1. Rénovation énergétique de la salle de basket et club house

VI- Politique commerciale et patrimoniale

Opérations en cours :

1. Achat de commerces

La ville de Sathonay-Camp souffre d'une vacance et d'un manque de diversité commerciale importante. Dans l'optique de sauvegarder le commerce et l'artisanat, la ville a instauré, en 2019, un périmètre de sauvegarde au niveau du centre ancien. Ce périmètre a été étendu en 2023. C'est dans cette dynamique que la ville continuera de développer sa politique commerciale en favorisant l'acquisition de commerces afin de maintenir l'offre de proximité. (2025 : 50.000 € TTC)

2. Achat du parking de la résidence séniors pour vie de nos commerces

Afin de répondre aux besoins de stationnement et de soutenir l'activité commerciale de la ville, la municipalité a décidé d'acquérir une trentaine de places de parking au sous-sol de la future résidence senior. Cette démarche vise à compenser la suppression du parking provisoire situé sur le terrain de cette nouvelle résidence, qui n'est désormais plus utilisable.

L'acquisition de ces places, pour un montant de **530.000 € TTC**, permettra d'offrir des solutions de stationnement aux clients des commerces de la commune et de faciliter leur accès aux services locaux. Par ailleurs, en concertation avec la Métropole de Lyon, la Ville a également œuvré pour la création de 10 places de stationnement en extérieur, renforçant ainsi l'offre disponible.

3. Achat du mail paysager : 486 000 € TTC

4. Rénovation des immeubles Dynacité, Avenue Paul Delorme

La Ville de Sathonay-Camp, en étroite collaboration avec le bailleur social Dynacité et la Métropole de Lyon, s'est engagé activement dans la rénovation des immeubles situés avenue Paul Delorme. Cette initiative vise à améliorer la qualité de vie des résidents en modernisant les infrastructures vétustes, peu accessibles et inadaptées aux enjeux environnementaux.

Le projet de réhabilitation concerne trois immeubles de l'avenue Paul Delorme. Les travaux, estimés à dix millions d'euros, incluent une rénovation complète des bâtiments, avec une attention particulière portée à l'efficacité énergétique et au confort des habitants.

Des réunions publiques se sont tenue pour informer les résidents des détails du projet.

Cette collaboration tripartite entre la Ville, Dynacité et la Métropole de Lyon vise à garantir que le projet avance de manière optimale et offre une qualité de vie améliorée aux résidents de l'avenue Paul Delorme.

COUT DE L'OPERATION (à la charge du bailleur social) : 10 M € soit 85 000 € par appartement.

5. Rénovation de l'immeuble Hôtel de commandement

La Ville de Sathonay-Camp s'est engagée activement aux côtés de la Métropole de Lyon pour la réhabilitation de l'ancien Hôtel de Commandement militaire, qui est un des derniers vestiges du passé

militaire de la Ville. Ce projet vise à transformer ce bâtiment historique en un ensemble résidentiel de qualité, tout en préservant son caractère patrimonial.

Le projet prévoit la création de 32 logements, ainsi que des locaux d'activités au rez-de-chaussée. Une attention particulière est portée à la conservation de l'esprit du bâtiment, notamment par la réhabilitation et la surélévation de l'édifice, en intégrant des matériaux biosourcés et en favorisant le réemploi de matériaux existants.

6. SDIE :

La Ville de Sathonay-Camp s'est engagée dans une démarche de gestion efficiente et durable de son patrimoine immobilier. En collaboration avec le SIGERLY, nous travaillons sur le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) afin de disposer d'une vision complète et précise de nos bâtiments communaux. Cout de cette démarche pour la commune : 67.224 € TTC.

Opérations terminées :

1. Achat de locaux commerciaux

La ville de Sathonay-Camp souffre d'une vacance et d'un manque de diversité commerciale importante. Dans l'optique de sauvegarder le commerce et l'artisanat, la ville a instauré, en 2019, un périmètre de sauvegarde au niveau du centre ancien. Ce périmètre a été étendu en 2023. En 2024, la ville a acquis, par voie de préemption, les murs et le fond d'un local commercial situé au 5 rue de la République (47.000 € TTC). Cette acquisition permettra à une jeune entrepreneuse de lancer sa première activité. Au niveau du 2 avenue de la Gare, la ville finalise l'acquisition d'un fonds de commerce d'un local de 100 m² (50.000 € TTC).

VII- Politique culturelle

1. Achat d'une surface au RDC Hôtel de Commandement

La Ville de Sathonay-Camp a pris la décision stratégique d'acquérir environ 450 m² en VEFA au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Commandement, une fois sa rénovation achevée. Cette acquisition s'inscrit dans une démarche d'amélioration des équipements publics municipaux, en permettant de transférer la bibliothèque actuelle, dont les locaux sont aujourd'hui largement sous-dimensionnés.

Le cout de cette opération s'élèvera environ à 1.200.000 € TTC.

2. Aménagement d'une bibliothèque municipale.

Cout estimé à 700.000 € TTC

VIII- Politique environnementale

Opération en cours

1. Enfouissement des réseaux rue Félix Faure

PROGRAMME :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la sécurisation des infrastructures, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de dissimulation des réseaux secs vont être réalisés rue Félix Faure.

L'enfouissement des réseaux constitue un enjeu majeur pour garantir la sécurité des usagers et la pérennité des installations. Ce chantier permettra notamment :

✓ **Une meilleure sécurité** : suppression des poteaux en bordure de route, réduisant ainsi les risques pour les piétons et les véhicules.

✓ **Une amélioration du cadre de vie** : réduction de la pollution visuelle avec la disparition des lignes aériennes.

✓ **Une fiabilité renforcée des réseaux** : les câbles souterrains sont plus résistants aux intempéries (vents violents, tempêtes), garantissant une meilleure continuité de service.

✓ **Une accessibilité optimisée** : libération de l'espace public pour faciliter les déplacements, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Ces travaux, réalisés en coordination avec les gestionnaires des réseaux, permettront ainsi d'offrir aux habitants un environnement sécurisé, plus esthétique et performant.

Début des prévisions de travaux : septembre 2025

2. Opération de rénovation énergétique bat A et B

Cf: politique d'éducation et de sécurité des écoles P41

3. Végétalisation des cours d'écoles

Cf: politique d'éducation et de sécurité des écoles P42

Opération terminée

1. Création des jardins familiaux



PROGRAMME : Création d'un jardin collectif et d'une association de gestion de ce jardin (une trentaine d'habitants). Mise en place d'une dynamique collective pour l'exploitation du jardin, tout en ménageant des potagers individuels. Formation des jardiniers débutants, formation à une agriculture sans produits phytosanitaires.

Liens avec les autres habitants de la ville, plus particulièrement avec les enfants et les habitants du quartier.

Mise en place d'outils permettant le développement de la biodiversité autour du jardin (haies, mare, etc).

Pour la création du jardin :

- Concertation pour la création du plan du jardin. Quels éléments implanter ? pourquoi et où ?
- Ateliers pour la création de l'association et pour la rédaction du règlement intérieur. Dans la suite, dans le cadre de l'association, une grande partie du jardin sera gérée collectivement
- Mare pour réintroduire les batraciens et certains insectes peu présents sur le territoire
- Verger - ruches - création et entretien de haies classiques (oiseaux, insectes) et de haies comestibles (petits fruits)
- Parcelle dédiée aux plantes aromatiques
- Parcelle à destination des enfants
- Parcelle réservée aux grandes cultures à partager (courges, pommes de terre)
- Composteurs - récupération de l'eau
- Cabane et outils partagés.

Une partie du jardin, de superficie moindre sera composée de potagers individuels. Mais les échanges et le partage seront encouragés (commandes collectives de graines et de paille, apprentissage croisé entre jardiniers).

DURÉE : Début des travaux février 2023 fin des travaux septembre 2024

MAITRISE D'OEUVRE : Good Factory

ASSOCIATION : Pass' jardins

COÛT DE L'OPÉRATION : 268 621 TTC (construction sur sol d'autrui, pas de FCTVA)

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

Subventions ETAT	Subvention Métropole	Auto-financement
France relance jardins partagés : 63 804 €	71 819 €	123 332 € TTC

2. Arboretum

Le projet de l'arboretum, initié en 2021, vise à présenter des essences adaptées aux petits jardins et au réchauffement climatique. La phase II, achevée en juillet et inaugurée en août, a amélioré l'accessibilité avec des cheminements adaptés aux PMR, une rampe, du mobilier urbain et une aire sportive comprenant trois agrès. Le site est également plus accueillant grâce à l'installation de deux grandes ombrières pour créer des points d'ombre et de repos, ainsi que de sièges et bancs le long de la promenade. Très prisé des sportifs, il dispose d'un cheminement circulaire d'environ 500 mètres, jalonné de poteaux tous les 100 mètres pour les amateurs de course à pied. Des panneaux informatifs ont été installés, et 20 arbres supplémentaires ont été plantés. La Métropole de Lyon finance et gère les travaux, tandis que la commune assure l'entretien. L'arboretum a été baptisé Clémence LORTET en hommage à une botaniste lyonnaise.

COUT DE L'OPÉRATION : entièrement financée par la Métropole Lyon, s'est élevé à environ 400.000 € TTC

IX- Politique sociale

1. Résidence pour les séniors

La construction de la première résidence pour les seniors autonomes à Sathonay-Camp est prévue pour débuter en 2025. Cette résidence comprendra 87 logements et devrait être livrée à l'été 2027. Le projet est géré par Lyon Métropole Habitat en collaboration avec la Maison Blandine.

Le site retenu pour cette construction se situe sur l'avenue Félix Faure et la rue de la République, au sein de la ZAC Castellane.

La Ville de Sathonay-Camp a travaillé étroitement avec la Métropole de Lyon afin que ce projet ne se limite pas à de simples logements, mais qu'il soit un véritable projet structurant et de qualité en faveur de nos aînés. L'objectif est de répondre aux attentes fortes des seniors de la commune en leur offrant un cadre de vie adapté et sécurisé, avec des services appropriés à leurs besoins.

2. Achat du parking de la résidence

Cf. politique commerciale et patrimoniale p. 50

PPI VILLE 2021-2027

PROJET	TOTAL PROJET 2021 2026 TTC	2021 R	2022 R	2023 R	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P
1- Politique Éducation et sécurité des écoles								
Opération de rénovation énergétique bat A et B	2 946 214	65 365	89 742	1 781 840	962 393	46 874	0	0
Rénovation intérieure de l'école maternelle	300 000	0	0	0	0	0	300 000	0
Ecole numérique	68 283	0	58 479	9 804	0	0	0	0
Végétalisation des cours d'écoles	400 000	0	0	0	0	400 000	0	0
2- Politique Services publics et vie municipale								
Rénovation énergétique et réhabilitation de la mairie, du bureau de poste et de la salle des fêtes	2 630 996	88 778	29 780	817 864	1 123 166	571 388	0	0
Aménagement Salle des mariages et de la salle du conseil	150 000	0	0	0	26 872	123 128	0	0
Poursuite de l'aménagement intérieur de la salle des fêtes	227 567	96 591	66 785	49 191	0	15 000	0	0
Poursuite de l'adaptation des services au numérique	128 000	0	64 778	21 863	11 583	4 000	0	0
3- Politique petite enfance								
Aménagement du pôle petite enfance	2 013 360	0	0	0	22 901	500 000	1 513 360	0
Aire de jeux au Parc du Haut de la Combe	171 710	0	0	62 134	109 576	0	0	0
4- Politique Sécurité et cadre de vie								
Extension du dispositif de vidéoprotection phase 3 (y compris)	387 111	0	6 720	4 380	148 011	128 000	100 000	0
Sécurisation des écoles : modification de l'entrée et démolition de l'ex-établissement bancaire	460 000	0	0	0	0	50 000	410 000	0
5- Politique Sportive, associative et de loisirs								
Aménagement du terrain de pétanque	350 000	0	0	0	0	150 000	200 000	0
Poursuite de l'éclairage LED des terrains sportifs	127 182	0	0	36 480	55 464	10 000	0	0
Tiers lieu	7 904	0	7 904	0	0	0	0	0
Rénovation énergétique de la salle de basket et club house	38 775	12 240	15 861	10 874	0	0	0	0
6- Politique Commerciale et patrimoniale								
Achat de commerces (dont 2 déjà achetés)	150 000	0	0	0	50 000	50 000	50 000	0
Achat du parking de la résidence pour vie de nos commerçants	530 000	0	0	0	0	0	530 000	0
Achat du mail paysager	486 000	0	0	0	0	0	486 000	0
Rénovation des immeubles Dynacité, Avenue Paul Delom	0	0	0	0	0	0	0	0
Rénovation de l'immeuble Hôtel de commandement	0	0	0	0	0	67 224	0	0
SDIE	67 224	0	0	0	0	67 224	0	0
7- Politique Culturelle								
Achat d'une surface au RDC Hôtel de Commandement	1 200 000	0	0	0	240 000	240 000	240 000	720 000
Aménagement d'une bibliothèque	702 400	0	0	0	2 400	0	0	700 000
8- Politique environnementale								
Enfouissement des réseaux rue Félix Faure	0	0	0	0	0	0	0	0
Création de jardins familiaux	288 221	4 519	10 469	217 186	36 047	0	0	0
Arboretum	0	0	0	0	0	0	0	0
9- Politique sociale								
Résidence sénior	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL OPERATION	13 810 947	267 493	350 518	3 011 236	2 548 433	2 355 614	2 813 360	2 436 000
PROJETS RECURRENTS	1 335 163	166 204	144 945	148 577	91 371	180 000	180 000	180 000
CHAUFFAGE-DIVERS TECHNIQUE	182 168	20 213	15 895	16 606	44 454	20 000	20 000	0
TOTAL	1 517 331	186 417	160 840	165 183	135 825	200 000	200 000	180 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	15 328 278	453 910	511 358	3 176 419	2 684 258	2 555 614	3 013 360	2 616 000

